



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 49221

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés financières auxquelles sont confrontées les grandes écoles privées d'ingénieurs et de cadres. En effet, ces écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres sont financées par les frais de scolarité acquittés par les familles, la taxe d'apprentissage, d'autres produits parmi lesquels les prestations aux entreprises et une participation de l'Etat qui reste faible malgré sa renégociation chaque année. Or la diminution de la taxe d'apprentissage, les nouvelles mesures fiscales qui provoquent un ralentissement des relations avec les entreprises et l'impossibilité d'augmenter les cotisations des familles, vont largement contribuer au déséquilibre financier de ces établissements. C'est pourquoi, il lui demande si une participation financière accrue de l'Etat est envisageable pour permettre à ces établissements de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions, alors même que la demande de cadres de haut niveau s'accroît fortement.

Texte de la réponse

Le financement dont bénéficient, de la part du ministère de l'éducation nationale, les écoles de la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FEXIC), au titre du chapitre 43-11, article 10, est nettement supérieur à celui accordé aux autres établissements d'enseignement supérieur privé dispensant le même type de formation. Le ministre de l'éducation nationale rappelle qu'il maintient son soutien financier pour les établissements relevant de la FESIC. De plus, l'expérimentation de la politique contractuelle devrait permettre à certains de ces établissements, en fonction, notamment, de la pertinence pédagogique des formations dispensées de la qualité de l'insertion professionnelle, d'engager avec l'Etat une démarche contractuelle leur permettant d'obtenir un soutien financier accru.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49221

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4326

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4834